

PROCES-VERBAL du CONSEIL du 10 SEPTEMBRE 2024

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Geneviève MOULINIER, Véronique PAILHET, Béatrice FOURNIER.

Mrs Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Pierre-Emmanuel BLANC, Maximiliaan VAN DER ZEE.

Pouvoirs :

Mme Christine LEGUET est représentée par Viviane DUVAL.

Mr Jean-Luc LAMOUREUX est représenté par Véronique PAILHET

Mr Claude LELEU est représenté par Mr Maximiliaan VAN DER ZEE

Mr Sébastien BATAILLE est représenté par Frédéric MAGNE.

Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER.

La séance est ouverte à 20 h. .

Mme le Maire sollicite les élus concernant le compte-rendu de la dernière séance du 17 juillet.

Sans modification à apporter, elle invite les membres du Conseil à signer le registre et ouvre l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Délibération acquittement de la 2^{ème} liste des créances éteintes,
- Délibération pour la création d'un poste pour la pause méridienne d'une AESH (4 h hebdomadaires - contrat horaire).

Informations :

- Modification de l'acte constitutif de la Régie du camping,
- Point sur la salle polyvalente,
- Déclaration de sinistre du 31 août au Tombant, et projet de commande de panneaux routiers,
- Point sur la fibre,
- Point sur l'éclairage public.

Madame le Maire ouvre l'ordre du jour.

- Délibération acquittement de la 2^{ème} liste des créances éteintes n° 2024

Monsieur le comptable du Trésor informe la commune qu'il existe désormais deux listes de créances admises en non-valeur (auparavant elles étaient fusionnées).

. Désormais il existe une première liste des créances dites «petit reliquat" et inférieures au seuil de poursuite, pour lesquelles le Conseil a déjà statué le 17 juillet 2024, pour un montant de 361,23 €. (addition de créance inférieures à 30 €).

. La seconde liste concerne les créances dites «poursuites infructueuses», dont la nature est sensiblement la même que la première (dettes de loyers, de cantine, de garderie) mais qui ont justifié des poursuites qui sont restées infructueuses. Cette dernière s'élève à 1 920,82 €.

Mme le Maire rappelle aux élus que lors de la conception du budget, ces sommes ont été inscrites sur la demande de la Trésorerie au chapitre 65, pour un montant de 4 000 €. De plus leur régularisation est obligatoire.

Après délibération le Conseil se prononce POUR à l'unanimité.

- Délibération pour la création d'un poste pour la pause méridienne d'une AESH (4 h hebdomadaires-contrat horaire)n° 2024

Un élève nécessite l'accompagnement d'une AESH pendant la pause méridienne tous les mardis et vendredis, de 11 h 30 à 13 h. 30, soit 4 h. par semaine pour une quotité mensuelle de 4/35ème.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

INFORMATIONS

Modification de l'acte constitutif de la Régie du camping

Pour plus de visibilité et afin d'alléger les travaux des régisseurs, sous l'autorité de Monsieur le Comptable, quelques ajustements ont été réalisés par Mme le Maire sur l'acte constitutif de régie selon la délégation de compétences accordée par le Conseil en date du 26 octobre 2021.

L'article 3 distingue plus nettement le fonctionnement de la régie :

- . pour les campeurs occasionnels du 1^{er} mai au 30 octobre, à la fois pour l'encaissement des droits de stationnement et des taxes de séjour,
- . et les versements des taxes de séjour qui ont lieu toute l'année et sont encaissées pour le compte de la CDC.

Ce fonctionnement permet notamment d'élaborer des pièces justificatives plus claires, et de réaliser des versements mensuels réguliers, à la fois pendant la période d'ouverture, et pour toute l'année, concernant la taxe de séjour.

Point sur l'avancement des travaux de la salle polyvalente :

L'entreprise LAVANDIER EPC a terminé la pose du tableau électrique, le changement des câbles. Les branchements sont effectués.

ENEDIS : a posé le compteur que l'APAVE voulait à l'extérieur, à l'intérieur.

L'entreprise DESAUTEL a réalisé le déplacement des extincteurs existants et la pose d'un extincteur supplémentaire, et a adressé le compte rendu de vérification annuelle. Nous sommes dans l'attente de la réalisation du plan des lieux et du plan d'évacuation. Ce jour, Mr Sanchez commercial, indique avoir reçu les plans et doit contacter l'agent technique Mr Monnier, pour les poser avant le 24 septembre.

Monsieur FONTEBASSO travaille sur la conception et la réalisation du coffrage du tableau. Les fournitures ont été commandées auprès des entreprises BAS (quincaillerie) et MBA pour le bois. Cet ouvrage sera réalisé gracieusement, selon la proposition de Mr FONTEBASSO. Notre agent technique le peindra.

Le technicien de l'APAVE a programmé une visite de contrôle le 24 septembre en présence de l'entreprise LAVANDIER EPC. La sous-préfecture s'est engagée à diligenter rapidement une commission de contrôle, dès réception du rapport de l'APAVE.

Déclaration du sinistre du 31 août 2024 au Tombant, et préparation d'une liste de panneaux routiers à acheter

Le 31 août dernier, un véhicule venant de la route de Pomarède et se dirigeant sur la RD route de Juillac a fauché le panneau «stop» et s'est retrouvé dans le fossé de cette dernière voie. Avec la photo de la plaque, la gendarmerie de PINEUILH a donné les coordonnées du propriétaire du véhicule, et une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre Cie d'assurances.

Concernant le panneau «stop» qui ne paraît pas opportun à cet endroit puisque la visibilité est suffisante, un «cédez le passage» suffirait. Le Centre Routier qui a été consulté n'y voit pas d'opposition, mais comme c'est au débouché d'une route communale et à l'intérieur du panneau «les Guinots», les frais nous en incombent. Il suffira de prendre un arrêté et de prévenir le Centre Routier comme seule formalité. (sachant que le deuxième «stop» a déjà été arraché et qu'il conviendra de le remplacer par un «cédez le passage...»)

A cette occasion il sera fait un inventaire des panneaux temporaires nécessaires pour assurer la sécurité.

Sinistre route de Mondeau :

La Cie AXA a versé une somme de 1 680 € en réparation de ce sinistre ce qui couvre le montant des travaux à réaliser.

Point sur la fibre :

Max VAN DER ZEE en charge du dossier., donne les avancées concernant l'installation de la fibre pour les bâtiments communaux.

Point sur l'éclairage public :

Pour rappel, ce dossier a fait l'objet d'un arrêté attributif du FONDS VERT pour un montant de 28 296,25 € en date du 16 mai 2023.

Le devis des travaux du SDEEG approuvé le 13 février 2024 s'élève à 67 005 € HT, et à 74 735,56€ TTC.

Le dossier de demande d'aide à hauteur de 20 % (adopté le 17 juillet 2024, soit 26 708,74 € HT) a été réceptionné par le SDEEG le 4 septembre 2024. Il doit être étudié par une commission d'élus, dont la date reste à définir fin 2024 ou début 2025.

L'aide du SIE (Syndicat Intercommunal d'Electrification) avancée par Mme POIVERT Conseillère Départementale, devra être réclamée dès la fin des travaux.

Dernières informations :

La Sté AVI CONSEIL sollicitée pour mettre à jour l'ensemble de la voirie de la commune, vient de nous adresser le projet de plan de la commune avec les nouveaux noms de routes et rues. Il va être procédé à sa vérification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h. 30.